conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -Date de révision: 103000017652 Pays / Langue: FR / FR 1.0 24.07.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial VIRKON GREENHOUSE

Code du produit 57804982

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Désinfectants, Produit de nettoyage

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Antec International Limited Fournisseur

Windham Road

Chilton Industrial Estate

CO10 2XD Sudbury / Suffolk, United Kingdom

+4922188852288 Téléphone

Adresse e-mail de la per-

sonne responsable de FDS

infosds@lanxess.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS): +33 (0) 1 4542 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, en-

traîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Danger

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 24.07.2018 103000017652 Pays / Langue: FR / FR

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de pro-

tection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: La-

ver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un méde-

cin.

P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un méde-

cin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver

avant réutilisation.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium potassium hydrogensulphate dipotassium disulphate

Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient peroxodisulfate de dipotassium, dipentène. Peut produire une réaction

allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
-	NoCE		(% w/w)
	NoIndex		



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 24.07.2018 Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 103000017652 Pays / Langue: FR / FR

	Numéro d'enregistre-		
	ment		
bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium	70693-62-8 274-778-7 01-2119485567-22	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 30 - < 50
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium	68411-30-3 270-115-0 01-2119489428-22	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 10 - < 20
acide malique	6915-15-7 230-022-8 01-2119906954-31	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
acide sulfamidique	5329-14-6 226-218-8 016-026-00-0 01-2119488633-28	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2.5 - < 10
potassium hydrogensulphate	7646-93-7 231-594-1 016-056-00-4	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335; Système respiratoire	>= 1 - < 3
dipotassium disulphate	7790-62-7 232-216-8	Acute Tox. 3; H331 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 1 - < 3
toluènesulfonate de sodium	12068-03-0 235-088-1	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
dipotassium peroxodisulphate	7727-21-1 231-781-8 016-061-00-1 01-2119495676-19	Ox. Sol. 3; H272 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335; Système respiratoire	>= 0.1 - < 1
dipentène	138-86-3 205-341-0 601-029-00-7	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M Aquatic Acute: 1 Facteur M Aquatic Chronic: 1	>= 0.1 - < 0.25

Pour l'explication des abréviations voir section 16.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 24.07.2018 103000017652 Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Aucune mesure spéciale n'est requise.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

: En cas d'incendie, utiliser de l'eau vaporisée (brouillard), de la

mousse ou de la poudre chimique sèche.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Dioxyde de carbone (CO2) Jet d'eau à grand débit



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 24.07.2018 103000017652 Pays / Langue: FR / FR

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

Oxydes de soufre

Oxydes de métaux

Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone Oxydes d'azote (NOx) Composés halogénés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire

: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou

d'ammoniaque.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 24.07.2018 103000017652 Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Protéger de l'humidité.

Éviter la formation de particules respirables. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adé-

quate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Protéger de l'humidité. Tenir éloigné de : Substances combu-

tibles Des bases fortes

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes

techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage :

en commun

Ne pas entreposer près des acides.

Température de stockage

recommandée

< 50 °C

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Conserver dans un endroit sec. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 24.07.2018 103000017652 Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Ces informations ne sont pas disponibles.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc butyle - IIR

Temps d'utilisation : < 60 min

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Changer immédiatement les gants de protection souillés par le produit et les faire détruire selon le

protocole en vigueur.

Protection de la peau et du

corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Tenue de protection étanche à la poussière

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un

respirateur avec un filtre homologué.

Filtre de type : Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P2

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : poudre

Couleur : rose

Odeur : plaisante, douce

Seuil olfactif : Donnée non disponible



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 24.07.2018 103000017652 Pays / Langue: FR / FR

pH : 2.35 - 2.65

Concentration: 1 %

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supé-

rieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1.07 g/cm³ (20 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : 65 g/l

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Température d'inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

> 50 °C

Viscosité : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 24.07.2018 103000017652 Pays / Langue: FR / FR

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation,

aucune réaction dangereuse ne se produit.

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de dangers particuliers à signaler.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Exposition à l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatible avec les acides.

Des bases fortes

Des matières combustibles

Oxydants Cuivre

Composés halogénés

Cyanures laiton

Sel métallique.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

L'oxygène Chlore

Oxydes de soufre Hypochlorites

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,123 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 3.7 mg/l

Durée d'exposition: 4 h



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 24.07.2018 103000017652 Pays / Langue: FR / FR

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Remarques: Les mesures de la taille des particules du produit indiquent qu'il n'est pas respirable et donc non biodisponible

par voie d'inhalat

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

BPL: non

Remarques: Extrapolation selon le numéro 440/2008 du rè-

glement (I'EC)

Composants:

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 500 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle): > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Remarques: Concentration maximale réalisable.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Remarques: Extrapolation selon le numéro 440/2008 du rè-

glement (I'EC)

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1,220 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Remarques: Extrapolation selon le numéro 440/2008 du rè-

glement (I'EC)

acide malique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 3,500 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat, mâle et femelle): > 1.306 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 24.07.2018 103000017652 Pays / Langue: FR / FR

Remarques: Concentration maximale réalisable.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin, femelle): > 5,000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

acide sulfamidique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Remarques: Extrapolation selon le numéro 440/2008 du rè-

glement (I'EC)

potassium hydrogensulphate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2,340 mg/kg

dipotassium disulphate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 2,140 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Résultats d'essais effectués sur un produit ana-

logue

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Corrosif pour les voies respiratoires.

Evaluation: Le composant/mélange est toxique après une

inhalation de courte durée.

toluènesulfonate de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 6,500 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

dipotassium peroxodisulphate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 700 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de

toxicité aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): > 2.95 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Remarques: Concentration maximale réalisable.

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (Lapin): > 10,000 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 24.07.2018 103000017652 Pays / Langue: FR / FR

née

dipentène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 5,300 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cuta- : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

née

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404 Résultat: Irritant pour la peau.

Composants:

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404 Résultat: Provoque des brûlures.

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404 Résultat: Irritant pour la peau.

acide malique:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404 Résultat: Pas d'irritation de la peau

acide sulfamidique:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404 Résultat: Irritant pour la peau.

potassium hydrogensulphate:

Evaluation: Provoque des brûlures.

dipotassium disulphate:

Evaluation: Provoque de graves brûlures.

toluènesulfonate de sodium:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritant pour la peau.



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 24.07.2018 103000017652 Pays / Langue: FR / FR

dipotassium peroxodisulphate:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Irritant pour la peau.

dipentène:

Evaluation: Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

acide malique:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405 Résultat: Irritant pour les yeux.

acide sulfamidique:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405 Résultat: Irritant pour les yeux.

dipotassium disulphate:

Evaluation: Risque de lésions oculaires graves.

toluènesulfonate de sodium:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritant pour les yeux.

dipotassium peroxodisulphate:

Résultat: Irritant pour les yeux.

dipentène: Espèce: Lapin



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 24.07.2018 103000017652 Pays / Langue: FR / FR

Résultat: Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Voies d'exposition: Inhalation

Espèce: Mammifère - espèces non précisées

Méthode: Avis d'expert

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation respiratoire.

Composants:

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium:

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

acide malique:

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

BPL: oui

acide sulfamidique:

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

toluènesulfonate de sodium:

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

dipotassium peroxodisulphate:

Voies d'exposition: Inhalation

Espèce: Mammifère - espèces non précisées



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 24.07.2018 103000017652 Pays / Langue: FR / FR

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

dipentène:

Voies d'exposition: Dermale Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium:

Génotoxicité in vitro : Système d'essais: Mammifère-Animal

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: positif BPL: oui

Système d'essais: Bactérie

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

liaue

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Système d'essais: Mammifère-Humain

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Espèce: Mammifère-Animal

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Bactérie

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Analyse cytogénétique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 24.07.2018 103000017652 Pays / Langue: FR / FR

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

acide malique:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Les épreuves toxicologiques standard ont montré

que ce produit n'était pas mutagène.

acide sulfamidique:

Génotoxicité in vitro : Système d'essais: Mammifère-Humain

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 487

Résultat: négatif

BPL: oui

Système d'essais: Mammifère-Animal

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Système d'essais: Bactérie

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

toluènesulfonate de sodium:

Génotoxicité in vitro : Remarques: PAS d'effet mutagène.

dipotassium peroxodisulphate:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Les épreuves toxicologiques standard ont montré

que ce produit n'était pas mutagène.

Cancérogénicité

Composants:

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 2 années

Résultat: négatif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 24.07.2018 103000017652 Pays / Langue: FR / FR

Toxicité pour la reproduction

Composants:

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium:

Incidences sur le dévelop-

Remarques: Aucune des doses évaluées n'a produit d'effet

pement du fœtus

tératogène ou fœtotoxique.

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 600 milligramme par kilogramme Durée d'un traitement unique: 15 jr

Remarques: Aucun effet important ou danger critique connu.

acide malique:

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Remarques: Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Composants:

potassium hydrogensulphate:

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

dipotassium peroxodisulphate:

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité à dose répétée

Composants:

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium:

Espèce: Rat, mâle et femelle LOAEL: > 1,000 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 28 jr

Nombre d'expositions: 7 jours / semaine Méthode: OCDE ligne directrice 407 Remarques: Toxicité subaiguë

Espèce: Rat, mâle et femelle

LOAEL: 600 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 90 ir

Nombre d'expositions: 7 jours / semaine Méthode: OCDE ligne directrice 408 Remarques: Toxicité subchronique



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 24.07.2018 103000017652 Pays / Langue: FR / FR

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 50 mg/kg

Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 84 jr

Remarques: Toxicité subchronique

acide malique:

Remarques: Aucun effet important ou danger critique connu.

toluènesulfonate de sodium:

Espèce: Rat

NOAEL: 114 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 91 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 408 Remarques: Toxicité subchronique

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Salmo salar (Saumon atlantique)): 24.6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.1

Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 6.5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues : NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 6.25 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Eau douce

Composants:

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 53 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -Date de révision: 103000017652 Pays / Langue: FR / FR 1.0 24.07.2018

Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquaCE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3.5 mg/l Durée d'exposition: 48 h

tiques

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 1

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: Eau douce

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0.5

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: Eau douce

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1.67 mg/l Toxicité pour les poissons

> Durée d'exposition: 96 h Méthode: OPPTS 850.1075

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2.9 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202 BPL: oui

Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 10 - 100

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 3.1 mg/l

Durée d'exposition: 15 jr

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 1 mg/l

Durée d'exposition: 28 ir

Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)

Méthode: OCDE Ligne directrice 204

BPL: non

Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

NOEC: 1.18 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

tiques (Toxicité chronique) Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 24.07.2018 103000017652 Pays / Langue: FR / FR

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: non

Remarques: Eau douce

acide malique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 240 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues : CE50 (Algues): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: Eau douce

NOEC (Algues): 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: Eau douce

acide sulfamidique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 70.3 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: non

Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 71.6 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 48 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: Eau douce

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 18 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 24.07.2018 103000017652 Pays / Langue: FR / FR

BPL: oui

Remarques: Eau douce

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 : > 200 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

BPL: oui

Remarques: Eau douce

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: >= 60 mg/l

Durée d'exposition: 34 jr

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 19 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

dipotassium disulphate:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 680 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 720 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 1,492

ma/l

Durée d'exposition: 96 h Remarques: Eau douce

EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 656

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Remarques: Eau douce

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: > 595 mg/l

Durée d'exposition: 7 Jrs

Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 790 mg/l

Durée d'exposition: 7 Jrs

Espèce: Ceriodaphnia dubia (Puce d'eau)

Remarques: Eau douce

toluènesulfonate de sodium:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 490 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 24.07.2018 103000017652 Pays / Langue: FR / FR

Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 318 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Remarques: Eau douce

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 245 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Eau douce

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 18 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Remarques: Eau douce

dipotassium peroxodisulphate:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 76.3 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 120 mg/l Durée d'exposition: 48 h

tiques

Toxicité pour les algues

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 83.7

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

dipentène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 0.702

mg/l

Durée d'exposition: 96 h Remarques: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0.421 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Remarques: Eau douce

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 1

:

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

:



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 24.07.2018 103000017652 Pays / Langue: FR / FR

1

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne

s'appliquent pas aux substances inorganiques.

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée Concentration: 34.3 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 83 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

BPL: oui

acide malique:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 67.5 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

BPL: oui

acide sulfamidique:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne

s'appliquent pas aux substances inorganiques.

dipotassium disulphate:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne

s'appliquent pas aux substances inorganiques.

toluènesulfonate de sodium:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0 - 2 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

dipotassium peroxodisulphate:

Biodégradabilité : Résultat: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne

s'appliquent pas aux substances inorganiques.

dipentène:



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 24.07.2018 103000017652 Pays / Langue: FR / FR

Biodégradabilité : Résultat: Pas rapidement biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium:

Coefficient de partage: n- : log Pow: < 0.3

octanol/eau Méthode: OCDE Ligne directrice 117

acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium:

Coefficient de partage: n-

: log Pow: 1.4

octanol/eau

Méthode: OCDE Ligne directrice 123

acide malique:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -1.26

acide sulfamidique:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -4.34

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 24.07.2018 103000017652 Pays / Langue: FR / FR

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur / Conseil supplémentaire

Mentions de danger : Non dangereux pour le transport

Irrite la peau. Craint l'humidité.

Risque de lésions oculaires graves Tenir à l'écart des denrées alimentaires

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Convention Internationale sur les Armes Chimiques

(CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et

des Précurseurs

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains ar-

ticles dangereux (Annexe XVII)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Non applicable

Non applicable

Non applicable



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Date de dernière parution: -Date de révision: Numéro de la FDS: Pays / Langue: FR / FR 1.0 24.07.2018 103000017652

REACH - Liste des substances soumises à autorisation Non applicable

(Annexe XIV)

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Non applicable

Règlement (CE) Nº 850/2004 concernant les polluants

organiques persistants

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise

des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Non applicable

Maladies Professionnelles

(Code de la sécurité sociale -Art. L461-2 à L461-7 et Art.

R-461-3, France)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des

veux.

Provoque une irritation cutanée. H315 Peut provoquer une allergie cutanée. H317 Provoque de graves lésions des yeux. H318 Provoque une sévère irritation des yeux. H319

Toxique par inhalation. H331

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou H334

des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Très toxique pour les organismes aquatiques. H400

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë

Aquatic Acute Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Toxicité chronique pour le milieu aquatique Aquatic Chronic

Eye Dam. Lésions oculaires graves

Eye Irrit. Irritation oculaire Liquides inflammables Flam. Liq. Ox. Sol. Matières solides comburantes



conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



VIRKON GREENHOUSE

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: - 1.0 24.07.2018 103000017652 Pays / Langue: FR / FR

Resp. Sens. : Sensibilisation respiratoire

Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

ETA = Estimation de la toxicité aiguë;

FBC = Facteur de bioconcentration;

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques;

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Skin Irrit. 2	H315	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Les informations portées sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. L'objectif de la présente fiche de données de sécurité et de son annexe [si nécessaire conformément au règlement (CE) 1907/2006 (REACh)] est de décrire les exigences de sécurité inhérentes aux produits. Les informations fournies n'impliquent aucune garantie quant à la composition, aux propriétés et aux performances.